

RCS : ANGERS

Code greffe : 4901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00430

Numéro SIREN : 792 047 037

Nom ou dénomination : IN EXTENSO CENTRE OUEST

Ce dépôt a été enregistré le 30/10/2018 sous le numéro de dépôt 13800

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
D'ANGERS

19 RUE RENE ROUCHY - BP 80003
49055 ANGERS CEDEX 02
sur le site : www.infogreffre.fr

TEL : 02.41.87.89. (30 ou 31)

RECEPISSE DE DEPOT

IN EXTENO CENTRE OUEST
BP 40007
8 RUE EUGENE BREMOND
49308 CHOLET CEDEX

V/REF :

N/REF : 2013 B 430 / 2018-B-13800

Le greffier du tribunal de commerce d'Angers certifie qu'il a reçu le 30/10/2018,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/05/2018.

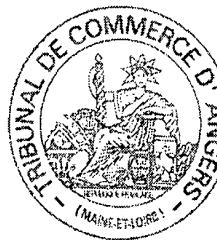
Concernant la société

IN EXTENO CENTRE OUEST
Société anonyme à conseil d'administration
8 rue Eugène Brémond
49300 Cholet

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-B-13800 le 30/10/2018

R.C.S. ANGERS 792 047 037 (2013 B 430)

Fait à ANGERS le 30/10/2018,
LE GREFFIER



M. G.

IN EXTENSO CENTRE OUEST
Société Anonyme au capital de 27.282.606 € *Le*
Siège social : CHOLET (49300) 8, rue Eugène Brémond
792 047 037 RCS ANGERS
(la « Société »)

ARRIVÉ au Greffe De Commerce
30 OCT. 2018

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 26 OCTOBRE 2018**

Le vingt octobre deux mille dix-huit,
A 17 heures 30,

Les actionnaires de la société « IN EXTENSO CENTRE OUEST », société anonyme au capital de 27 282 606 euros, divisé en 27 282 606 actions de 1 euro chacune, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à Tours (37000), au Château de Belmont 57 rue Groison, sur convocation faite à la diligence du Conseil d'Administration.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture :

- du rapport de gestion du Conseil d'Administration (dont dispositions sur le gouvernement d'entreprise) sur l'activité et la situation de la Société au cours de l'exercice clos le 31 mai 2018,
- du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mai 2018, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale approuve le montant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts et l'impôt supporté en raison de ces dépenses et charges.
En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale,
constatant que le résultat net comptable bénéficiaire de l'exercice s'élève à 4 436 545,20 euros, approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

- Résultat net 4 436 545,20 euros
- En dotation à la réserve légale 221 827,26 euro
- Le solde, soit 4 214 717,94 euros
auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur, soit 93 091,35 euros
auquel s'ajoute les autres réserves, soit 2 197 015,17 euros
pour former un bénéfice distribuable de 6 504 824,46 euros
- à titre de dividendes aux actionnaires,
la somme de 3 001 086,66 euros

- soit un dividende de 0,11 € par action
- Le solde, soit la somme de 3 503 737,80 euros au poste « Autres réserves »

Par ailleurs, dans l'hypothèse où, lors de la mise en paiement, la Société détiendrait certaines de ses actions, la somme correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions auto-détenues sera affectée au compte « Report à nouveau », et le montant de la distribution réduit en conséquence.

Ce dividende sera mis en paiement au plus tard le 28 février 2019.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mai 2018 éligibles à la réfaction de 40 % s'élève à **916 945,18** Euros. Le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mai 2018 non éligibles à la réfaction de 40 % s'élève donc quant à lui à **2 084 141,18** euros.

L'assemblée est informée que les dividendes perçus par les personnes physiques, éligibles à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts, sont assujettis à un prélèvement forfaitaire non libératoire et obligatoire prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts, dont le taux est de 12,8%.

Enfin, pour nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les distributions de dividendes réalisées au cours des trois précédents exercices ont été les suivantes :

Exercice clos le	Total des sommes distribuées	Nombre d'actions concernées	Réfaction de 40 % sur les dividendes (Article 158.3.2 C.G.I.)	
			Dividendes éligibles	Dividendes non éligibles
31 mai 2017	2 894 471 €	27 282 606	879 067 €	2 015 403
31 mai 2016	3 420 738 €	26 313 376	1 060 092 €	2 360 646 €
31 mai 2015	3 157 605 €	26 133 386	918 865 €	2 238 740 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

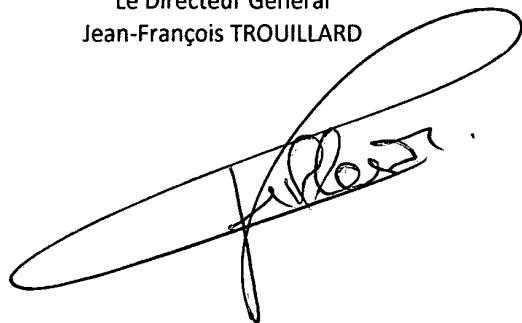
Pour extrait certifié conforme à l'original

Le Directeur Général
Jean-François TROUILLARD

IN EXTENO CENTRE OUEST
Société Anonyme au capital de 27.282.606 €
Siège social : CHOLET (49300) 8, rue Eugène Brémond
792 047 037 RCS ANGERS
(la « Société »)

Comptes de l'exercice clos le 31 mai 2018
Approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 octobre 2018

Le Directeur Général
Jean-François TROUILLARD

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-François Trouillard". It is written in a cursive style with a large, stylized oval at the beginning.

In Extenso

**SA IN EXTENSO CENTRE OUEST
ETATS FINANCIERS
Au 31 mai 2018**

8 Rue Eugène Brémont
49300 CHOLET

Siret : 79204703700017

Deloitte.

IN EXTENSO CENTRE OUEST 49308 CHOLET CEDEX
Tel : 02.41.49.10.59. Fax : 02.41.49.10.50.

COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/05/2018	Net 31/05/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	19 226	19 226		268
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	182 730	146 457	36 273	3 541
Fonds commercial (1)	37 521 926		37 521 926	37 415 926
Autres immobilisations incorporelles				40 000
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	103 603	101 630	1 973	12 333
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	5 814 798	4 349 986	1 464 811	1 448 989
Immobilisations corporelles en cours	1 446		1 446	28 517
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	4 074 698		4 074 698	3 321 706
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	482		482	687
Prêts				
Autres immobilisations financières	381 262		381 262	424 226
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	48 100 171	4 617 299	43 482 872	42 696 193
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	18 613 194	1 690 506	16 922 689	17 550 016
Autres créances	2 527 642		2 527 642	2 553 575
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				60 000
Disponibilités	5 377 328		5 377 328	3 409 048
Charges constatées d'avance (3)	347 332		347 332	431 492
TOTAL ACTIF CIRCULANT	26 865 496	1 690 506	25 174 991	24 004 130
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	74 965 667	6 307 805	68 657 862	66 700 324
(1) Dont droit au bail			50 000	50 000
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)			127 160	296 424

BILAN PASSIF

	31/05/2018	31/05/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	27 282 606	27 282 606
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	1 672 939	1 382 169
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	739 682	537 919
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	2 197 015	1 258 002
Report à nouveau	93 091	76 938
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	4 436 545	4 035 247
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	36 421 878	34 572 882
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	69 688	30 000
Provisions pour charges	517 998	518 735
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	587 686	548 735
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	9 350 198	10 067 541
Emprunts et dettes financières diverses (3)	352 630	352 403
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 500 438	2 082 146
Dettes fiscales et sociales	9 891 133	10 100 085
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		13 420
Autres dettes	386 791	185 646
Produits constatés d'avance	9 167 109	8 777 465
TOTAL DETTES (1)	31 648 298	31 578 707
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	68 657 862	66 700 324
(1) Dont à plus d'un an (a)	7 464 946	8 658 140
(1) Dont à moins d'un an (a)	24 183 352	22 920 567
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

COMPTE DE RESULTAT

	France	Exportations	31/05/2018	31/05/2017
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	-2 542		-2 542	765
Production vendue (biens)	172 996		172 996	216 774
Production vendue (services)	50 580 598		50 580 598	50 749 112
Chiffre d'affaires net	50 751 052		50 751 052	50 966 651
Production stockée			-68 500	
Production immobilisée				31 736
Subventions d'exploitation			15 167	23 195
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			951 245	813 015
Autres produits			661	3 941
Total produits d'exploitation (I)			51 649 625	51 838 538
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			172	19 038
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			13 496 674	14 013 282
Impôts, taxes et versements assimilés			1 697 015	1 686 947
Salaires et traitements			19 369 293	19 274 635
Charges sociales			7 026 593	6 810 685
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			523 691	520 603
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			434 933	483 478
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			118 096	
Autres charges			3 318 980	3 130 259
Total charges d'exploitation (II)			45 985 447	45 938 927
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			5 664 178	5 899 611
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)			544 897	330 420
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			11 314	19 739
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				653
Total produits financiers (V)			556 211	350 812
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			214 195	297 545
Différences négatives de change				6
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			214 195	297 551
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			342 015	53 261
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			6 006 194	5 952 871

COMPTE DE RESULTAT

	31/05/2018	31/05/2017
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	35 486	60 909
Sur opérations en capital	20 267	407 261
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	4 500	7 898
Total produits exceptionnels (VII)	60 253	476 068
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	185 845	8 312
Sur opérations en capital	59 807	426 062
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	7 842	3 199
Total charges exceptionnelles (VIII)	253 493	437 573
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-193 240	38 495
Participation des salariés aux résultats (IX)	305 000	375 151
Impôts sur les bénéfices (X)	1 071 408	1 580 969
Total des produits (I+III+V+VII)	52 266 089	52 665 418
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	47 829 543	48 630 171
BENEFICE OU PERTE	4 436 545	4 035 247
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	151 283	124 848
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	620	19 365
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		7 358
(3) Dont produits concernant les entités liées	552 812	339 420
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	7 168	47 396

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Désignation de la société : SA IN EXTENO CENTRE OUEST

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/05/2018, dont le total est de 68 657 862 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 4 436 545 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/06/2017 au 31/05/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 02/07/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/05/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les travaux en cours à la clôture de l'exercice sont traités au prix de vente avec prise en compte des bonis et des malis et en retenant la méthode de l'avancement.

Ils figurent en "factures à établir clients" lorsqu'il s'agit de travaux à facturer et en "Produits constatés d'avance clients" lorsqu'il s'agit de travaux facturés d'avance.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. La provision constituée est basée sur l'antériorité des créances.

Plus précisément, la règle de dépréciation est la suivante :

- 100 % pour les créances dont l'antériorité est supérieure à 18 mois,
- 100 % pour les créances dont l'antériorité est comprise entre 12 et 18 mois sauf dérogation de l'associé en charge du dossier,
- 25 % pour les créances dont l'antériorité est comprise entre 9 et 12 mois.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

Le crédit d'impôt compétitivité emploi théorique correspondant aux rémunérations éligibles courues entre le 1er janvier 2018 et la date de clôture a été constaté au titre des créances à recevoir sur l'Etat pour un montant de 331 994 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE théorique comptabilisé à la date de clôture de l'exercice s'élève à 881 531 euros.

Le montant de la créance de CICE définitif au titre de l'année civile 2018 sera constaté sur le prochain exercice et sera imputable sur

REGLES ET METHODES COMPTABLES

l'impôt sur les sociétés dû au titre de ce même exercice.

Le montant imputé au titre de l'année 2017 (correspondant à l'année civile 2017) sur l'impôt sur les bénéfices s'élève à 956938 euros. Il a été comptabilisé au débit du compte 444 000.

Société Anonyme
IN EXTE^NSO CENTRE OUEST
8, rue Eugène Brémont
49300 CHOLET

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 mai 2018



ALBERT ABEHSSERA

Expert comptable diplômé

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mai 2018

Société Anonyme
IN EXTEENO CENTRE OUEST
8, rue Eugène Brémont
49300 CHOLET

A l'assemblée générale de la société **IN EXTEENO CENTRE OUEST**,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **IN EXTEENO CENTRE OUEST** relatifs à l'exercice clos le 31 mai 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du premier juin 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-dessous. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- La note « Fond commercial » de l'annexe (page 12) présente les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation du fond commercial.
- La note « Immobilisations financières » de l'annexe (page 13) présente les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies en annexe.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ACTIONNAIRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Le rapport de gestion appelle par ailleurs les observations suivantes de notre part :

- Le nombre des factures concernées reçues et émises n'a pas été renseigné ;
- Le nombre des factures exclues émises n'a pas été renseigné.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du code de commerce.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Paris, le 12 octobre 2018


Albert ABEHSSERA
Expert-comptable diplômé
Commissaire aux comptes

ANNEXE

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/05/2018	Net 31/05/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	19 226	19 226		268
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevts, licences, logiciels, drts & val.similaires	182 730	146 457	36 273	3 541
Fonds commercial (1)	37 521 926		37 521 926	37 415 926
Autres immobilisations incorporelles				40 000
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	103 603	101 630	1 973	12 333
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	5 814 798	4 349 986	1 464 811	1 448 989
Immobilisations corporelles en cours	1 446		1 446	28 517
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	4 074 698		4 074 698	3 321 706
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	482		482	687
Prêts				
Autres immobilisations financières	381 262		381 262	424 226
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	48 100 171	4 617 299	43 482 872	42 696 193
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	18 612 726	1 690 506	16 922 221	17 550 016
Autres créances	2 527 642		2 527 642	2 553 575
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				60 000
Disponibilités	5 377 328		5 377 328	3 409 048
Charges constatées d'avance (3)	347 332		347 332	431 492
TOTAL ACTIF CIRCULANT	26 865 028	1 690 506	25 174 523	24 004 130
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	74 965 199	6 307 805	68 657 394	66 700 324
(1) Dont droit au bail			50 000	50 000
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				296 424

BILAN PASSIF

	31/05/2018	31/05/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	27 282 606	27 282 606
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	1 672 939	1 382 169
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	739 682	537 919
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	2 197 015	1 258 002
Report à nouveau	93 091	76 938
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	4 436 545	4 035 247
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	36 421 878	34 572 882
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	69 688	30 000
Provisions pour charges	517 998	518 735
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	587 686	548 735
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	9 350 198	10 067 541
Emprunts et dettes financières diverses (3)	352 630	352 403
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 500 438	2 082 146
Dettes fiscales et sociales	9 891 133	10 100 085
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		13 420
Autres dettes	386 323	185 646
Produits constatés d'avance	9 167 109	8 777 465
TOTAL DETTES (1)	31 647 830	31 578 707
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	68 657 394	66 700 324
(1) Dont à plus d'un an (a)	7 464 946	8 658 140
(1) Dont à moins d'un an (a)	24 182 884	22 920 567
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

COMPTE DE RESULTAT

	France	Exportations	31/05/2018	31/05/2017
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	-2 542		-2 542	765
Production vendue (biens)	172 996		172 996	216 774
Production vendue (services)	50 580 598		50 580 598	50 749 112
Chiffre d'affaires net	50 751 052		50 751 052	50 966 651
Production stockée			-68 500	
Production immobilisée				31 736
Subventions d'exploitation			15 167	23 195
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			951 245	813 015
Autres produits			661	3 941
Total produits d'exploitation (I)			51 649 625	51 838 538
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			172	19 038
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			13 496 674	14 013 282
Impôts, taxes et versements assimilés			1 697 015	1 686 947
Salaires et traitements			19 369 293	19 274 635
Charges sociales			7 026 593	6 810 685
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			523 691	520 603
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			434 933	483 478
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			118 096	
Autres charges			3 318 980	3 130 259
Total charges d'exploitation (II)			45 985 447	45 938 927
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			5 664 178	5 899 611
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)			544 897	330 420
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			11 314	19 739
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Déficiences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				653
Total produits financiers (V)			556 211	350 812
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			214 195	297 545
Déficiences négatives de change				6
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			214 195	297 551
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			342 015	53 261
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			6 006 194	5 952 871

COMpte DE RESULTAT

	31/05/2018	31/05/2017
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	35 486	60 909
Sur opérations en capital	20 267	407 261
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	4 500	7 898
Total produits exceptionnels (VII)	60 253	476 068
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	185 845	8 312
Sur opérations en capital	59 807	426 062
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	7 842	3 199
Total charges exceptionnelles (VIII)	253 493	437 573
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-193 240	38 495
Participation des salariés aux résultats (IX)	305 000	375 151
Impôts sur les bénéfices (X)	1 071 408	1 580 969
Total des produits (I+III+V+VII)	52 266 089	52 665 418
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	47 829 543	48 630 171
BENEFICE OU PERTE	4 436 545	4 035 247
<i>(a) Y compris :</i>		
- Redevances de crédit-bail mobilier	151 283	124 848
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	620	19 365
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		7 358
(3) Dont produits concernant les entités liées	552 812	339 420
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	7 168	47 396

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Désignation de la société : SA IN EXTENO CENTRE OUEST

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/05/2018, dont le total est de 68 657 394 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 4 436 545 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/06/2017 au 31/05/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 02/07/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/05/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les travaux en cours à la clôture de l'exercice sont traités au prix de vente avec prise en compte des bonis et des malis et en retenant la méthode de l'avancement.

Ils figurent en "factures à établir clients" lorsqu'il s'agit de travaux à facturer et en "Produits constatés d'avance clients" lorsqu'il s'agit de travaux facturés d'avance.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. La provision constituée est basée sur l'antériorité des créances.

Plus précisément, la règle de dépréciation est la suivante :

- 100 % pour les créances dont l'antériorité est supérieure à 18 mois,
- 100 % pour les créances dont l'antériorité est comprise entre 12 et 18 mois sauf dérogation de l'associé en charge du dossier,
- 25 % pour les créances dont l'antériorité est comprise entre 9 et 12 mois.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

Le crédit d'impôt compétitivité emploi théorique correspondant aux rémunérations éligibles courues entre le 1er janvier 2018 et la date de clôture a été constaté au titre des créances à recevoir sur l'Etat pour un montant de 331 994 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE théorique comptabilisé à la date de clôture de l'exercice s'élève à 881 531 euros.

Le montant de la créance de CICE définitif au titre de l'année civile 2018 sera constaté sur le prochain exercice et sera imputable sur

REGLES ET METHODES COMPTABLES

l'impôt sur les sociétés dû au titre de ce même exercice.

Le montant imputé au titre de l'année 2017 (correspondant à l'année civile 2017) sur l'impôt sur les bénéfices s'élève à 956938 euros. Il a été comptabilisé au débit du compte 444 000.

FAITS CARACTERISTIQUES

Autres éléments significatifs

Un contrôle Urssaf a été réalisé sur la société au cours du 2ème semestre 2017. Les conclusions de ce contrôle ont entraîné le paiement de régularisations à hauteur de 175 000 euros.

Fusion absorption de la société CHLE Finance par décision du Conseil Administration du 5 septembre 2017. Cette opération est soumise au régime fiscal prévu à l'article 210 A du code général des impôts. Elle est réalisée le 5 septembre 2017 sur la base des comptes arrêtés le 31 mai 2017. Elle a pris effet au 1er juin 2017, l'actif net apporté par la société CHLE Finance s'élève à 1 202 256 €. Le patrimoine transféré inclut 871 200 actions de la société IECO, les actions émises à titre d'augmentation du capital sont assorties d'une prime de fusion de 331 056 euros. La société IECO a procédé à l'annulation de ces titres afin de réduire son capital de 871 200 action pour le ramener à 27 282 606 euros. L'écart constaté entre la valeur nominale des actions annulées, qui est de 871 200 euros, et la valeur d'apport qui s'élève à 1 202 256 euros, soit 331 056 euros a été imputé sur la prime de fusion.

Un complément de prix pour l'acquisition des titres ACA et ACAR de 141 329 € pour la première et 7 928 € pour la seconde ont été versés le 15/12/2017.

La société IECO a acquis 1000 actions de la société ACA pour 240 000 € le 30/05/2018 et elle devient l'actionnaire unique de cette société.

NOTES SUR LE BILAN

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	19 226			19 226
- Fonds commercial	37 415 926	106 000		37 521 926
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	205 727	45 109	68 105	182 730
Immobilisations incorporelles	37 640 878	151 109	68 105	37 723 881
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	103 603			103 603
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	2 581 031	167 519	152 640	2 595 910
- Matériel de transport	56 883	3 623		60 506
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 036 590	410 296	288 505	3 158 381
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	28 517	49 708	76 778	1 446
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	5 806 623	631 146	517 923	5 919 847
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	3 321 706	756 042	3 050	4 074 698
- Autres titres immobilisés	687		205	482
- Prêts et autres immobilisations financières	424 226	232 067	275 031	381 262
Immobilisations financières	3 746 620	988 109	278 286	4 456 443
ACTIF IMMOBILISE	47 194 121	1 770 364	864 314	48 100 171

Immobilisations incorporelles

NOTES SUR LE BILAN

Frais d'établissement

	Valeurs nettes	Taux (en %)
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		
Total		

Fonds commercial

Le fonds de commerce figure à l'actif du bilan pour sa valeur d'achat, d'apport ou résulte d'opération de fusion (mali technique).

La valeur d'inventaire du fonds de commerce correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée sur la base des performances opérationnelles actuelles et futures estimées de l'entreprise, ou d'une valeur de marché.

Lorsque des événements ou changements des conditions du marché sont susceptibles de provoquer une perte de valeur, aboutissant à une valeur d'utilité inférieure à la valeur inscrite au bilan, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

	31/05/2018
Éléments achetés	1 074 436
Éléments réévalués	36 397 489
Éléments reçus en apport	
Total	37 471 926

Les modifications introduites au PCG par le règlement 2015-06 de l'ANC sont applicables pour la première fois aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016. Ces modifications concernent notamment l'amortissement des fonds commerciaux et le redressement des malis de fusion. Le mali de fusion d'une valeur de 18 346 429.68 € est comptabilisé dans la rubrique comptable correspondant à l'actif sous-jacent auquel il est affecté, en l'occurrence au compte 207 100 « Mali de fusion sur Fonds commercial ». Le mali technique est amorti, déprécié ou rapporté au résultat selon les mêmes règles et dans les mêmes conditions que les actifs sous-jacents auxquels il est affecté.

NOTES SUR LE BILAN

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
EURL AUDIT CONSEIL ATLANTIQUE 17200 ROYAN	10 000	-10 183	100,00	-32 155
SAS ECUYERE EXPERTISE COMPTABLE 49300 CHOLET CED	50 000	425 200	100,00	137 554
EURL IN EXTENO SOCIAL CENTRE OUEST 49300 CHOLET	68 000	20 034	100,00	20 893
SAS AUDIT CONSEIL ATLANTIQUE 17140 LAGORD	100 000	816 950	100,00	428 044
SAS IN EXTENO PATRIMOINE CENTRE OUEST 49308 CHOL	5 000	-45 932	100,00	-43 976
- Participations (détenues entre 10 et 50 %)				
SAS TRANSAXIO CENTRE OUEST 53000 LAVAL	20 000	-1 039 172	25,00	-325 358

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	3 933 377	3 933 377			
- Participations (détenues entre 10 et 50 %)	10 000	10 000			
- Autres filiales françaises	23 570	23 570			
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

La valeur brute des titres de participation est constituée par le coût d'achat et, le cas échéant, des frais liés à l'acquisition (droits de mutation, honoraires et frais d'actes).

La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net corrigé de la filiale ou de ses perspectives de rentabilité.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable inscrite à l'actif du bilan (augmentée le cas échéant du mali technique affecté aux titres de participation), une provision pour dépréciation des titres est constituée du montant de la différence.

NOTES SUR LE BILAN

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	18 958	268		19 226
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	162 186	12 377	28 105	146 457
Immobilisations incorporelles	181 143	12 645	28 105	165 683
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	91 270	10 360		101 630
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 902 350	157 747	110 946	1 949 151
- Matériel de transport	56 400	577		56 978
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 266 764	350 204	273 111	2 343 857
- Emballages récupérables et divers				
Inmobilisations corporelles	4 316 784	518 888	384 058	4 451 616
ACTIF IMMOBILISE	4 497 928	531 533	412 163	4 617 299

NOTES SUR LE BILAN

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 21 868 962 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	381 262		381 262
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	18 612 726	18 612 726	
Autres	2 527 642	2 527 642	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	347 332	347 332	
Total	21 868 962	21 487 700	381 262
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - FAE groupe IE	1 142 952
Clients - FAE hors groupe	4 706 737
RRR à obtenir & avoirs à recevoir	86 992
Orga. sociaux - Pts à recevoir	15 959
Etat - produits à recevoir	449 049
Divers - Produits à recevoir	81 404
Total	6 483 092

NOTES SUR LE BILAN

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 27 282 606,00 euros décomposé en 27 282 606 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	30 000	59 688	20 000		69 688
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	516 735	58 408	57 145		517 998
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	2 000		2 000		
Total	548 735	118 096	79 145		587 686
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		118 096	74 645		
Financières			4 500		
Exceptionnelles					

NOTES SUR LE BILAN

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 31 647 830 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	9 350 198	1 885 252	6 028 343	1 436 603
Emprunts et dettes financières divers (*)	750	750		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 500 438	2 500 438		
Dettes fiscales et sociales	9 891 122	9 891 122		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	738 213	738 213		
Produits constatés d'avance	9 167 109	9 167 109		
Total	31 647 830	24 182 884	6 028 343	1 436 603
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	800 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	1 513 798			
(**) Dont envers les groupes et associés	351 890			

NOTES SUR LE BILAN

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - FAR groupe IE	233 826
Fournisseurs - FAR hors groupe	572 043
ICNE s/ emprunts clientèle	11 348
Dettes provisionnées pour CP	2 238 424
Dettes provisionnées pour RTT	152 029
Dettes prov. sur part. des salariés	292
Personnel - Primes à payer	1 037 617
Personnel - Interessement à payer	117 450
Orga. sociaux - Autres CS à payer	536 505
Charges à payer taxe organic	22 912
Charges à payer form prof. contin	74 944
Charges à payer particip eff constr	117 902
Charges à payer taxe apprentissag	49 665
Charge à payer - CFE	46 090
Charges à payer - CVAE	237 799
Charge à payer - Taxe foncière	89 285
Charge à payer - TVTS	551
Charge à payer - Taxe handicap	18 599
RRR à accorder et autres AAE	13 107
Divers - Charges à payer	2 249
Total	5 572 636

Autres informations

Actions propres

En compte 2771 ou 2772 à la date de clôture de l'exercice :

- . En nombre : 120 969
- . En valeur : 127 207 euros

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	347 332		
Total	347 332		

NOTES SUR LE BILAN**Produits constatés d'avance**

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	9 167 109		
Total	9 167 109		

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Répartition par marché géographique

		31/05/2018
Région centre ouest		50 751 051
TOTAL		50 751 052

Répartition du chiffre d'affaires par pôle

Pôle Angevin	22.5 %
Pôle Choletais	15.0 %
Pôle Poitou Charentes	21.0 %
Pôle Touraine	22.4 %
Pôle Eurélien	9.6 %
Pôle Orléanais	9.5 %

Répartition du chiffre d'affaires par type de mission

Comptable	67.8%
Social	15.5%
Juridique	10.7%
Audit	5.2%
Autres	0.8%

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	2 319	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	175 855	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	57 354	
Autres charges	2 453	
Amortissements des immobilisations	7 842	
Rentrées sur créances amorties		34 157
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		709
Produits des cessions d'éléments d'actif		16 121
Autres produits		4 146
Provisions pour risques et charges		4 500
TOTAL	245 822	59 633

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Résultat et impôts sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après Impôt
+ Résultat courant (**)	5 124 663	189 877	4 934 786
+ Résultat exceptionnel	-193 240		-193 240
- Participations des salariés	305 000		305 000
Résultat comptable	4 626 422	189 877	4 436 545
(*) comporte les crédits d'impôt (et à ce titre le CICE) (**) Majoré du montant du CICE (montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			

AUTRES INFORMATIONS

Effectif

Effectif moyen du personnel : 620 personnes dont 27 apprentis et 5 handicapés.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	119	
Agents de maîtrise et techniciens	501	
Employés		
Ouvriers		
Total	620	

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : DELOITTE

Forme : SAS

SIREN : 434209797

Au capital de : 23 428 650 euros

Adresse du siège social :

6 place de la Pyramide

92908 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Lieu où des copies des états financiers peuvent être obtenues : 6 place de la Pyramide 92908 PARIS LA DEFENSE CEDEX.

AUTRES INFORMATIONS

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	251 176
Engagements de crédit-bail immobilier	
<i>E503400 E503405 Nantissement des titres ECUYERE au profit du CIC Nantissement du fonds Amine à Angers au profit du LCL</i>	481 828
Autres engagements donnés	212 664
	694 492
Total	945 668
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 517 998 euros

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 517 998 euros

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

La méthode de calcul de l'engagement retraite retenue est la suivante:

Taux d'actualisation : 1.55% (1.75 en N-1)
 Taux de croissance des salaires : 1.50% (idem N-1)
 Age de départ à la retraite : 65 ans (idem N-1)
 Taux de rotation du personnel : (idem N-1)
 ancienneté < 5ans 10 % (idem N-1)
 ancienneté entre 5 et 15 ans 7 % (idem N-1)
 ancienneté > 15ans 5 % (idem N-1)

Table de taux de mortalité :(Table INSEE TV 88-90)

AUTRES INFORMATIONS

La constitution de la provision est nette des contrats d'assurance en cours valorisés au 31décembre 2017 à hauteur de 191 755 €.

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de formation, de recrutement, de reconstitution du fonds de roulement.